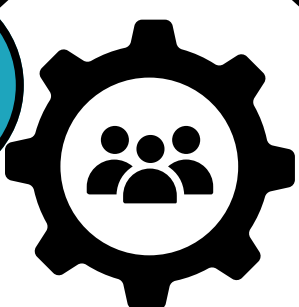


RÈGLEMENT

GRF 2026

1



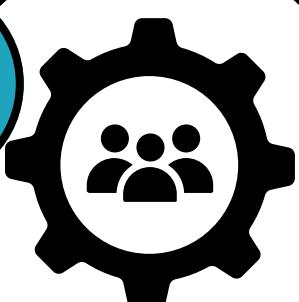
L'ORGANISATEUR

Le Grand Raid du Finistère® est un événement de course à pied en nature organisé par l'association Grand Raid du Finistère, association régie par la loi du 1er juillet 1901.

- Siège social : 11, allée Nathalie Lemel, 29000 Quimper
- N° RNA : W292007734 — N° SIREN/SIRET : 911 016 954 00024
- Représentant légal : François Hinault
- Contact : contact@grandraidfinistere.bzh

Dans le présent règlement, l'expression « l'Organisation » désigne l'association organisatrice du Grand Raid du Finistère.

2



Présentation de l'événement

L'édition 2026 du Grand Raid du Finistère se déroule du jeudi 17 au samedi 19 septembre 2026, sur la Presqu'île de Crozon, dans le Finistère.

L'événement propose les épreuves suivantes :

- GRF Legend — +166 km / +5000 m D+
- GRF166 — 166 km / 3 700 m D+ (solo)
- GRF166 Relais (4 coureurs) — 166 km / 3 700 m D+
- GRF92 — 92 km / 2 100 m D+
- GRF56 — 56 km / 1 200 m D+
- GRF18 — 18 km / 300 m D+
- Courses enfants — sans classement et gratuites

L'Organisation se réserve le droit de modifier les parcours, horaires, lieux de départ ou d'arrivée, zones de ravitaillement, barrières horaires ou tout autre élément de l'événement pour des raisons de sécurité, d'autorisation administrative, de météo, de force majeure ou d'organisation. Ces modifications ne donnent pas lieu à remboursement.

3

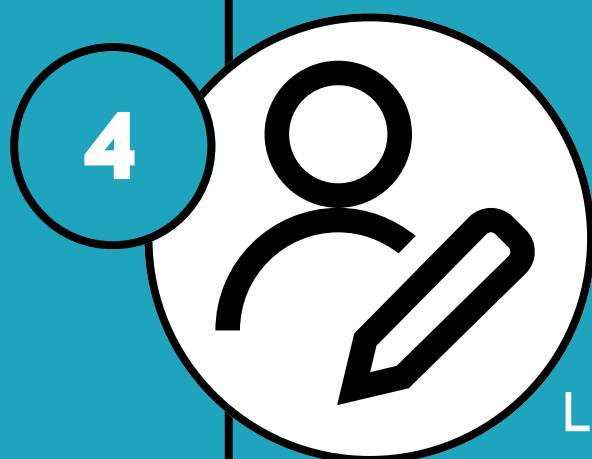


Protection de l'environnement

Le Grand Raid du Finistère se déroule sur la Presqu'île de Crozon, zone de protection intense et à forts enjeux environnementaux. L'organisation d'un tel événement dans cet espace naturel est une chance et une responsabilité pour chaque participant.

1. L'événement est organisé en partenariat étroit avec les 12 communes traversées et la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon. Ce partenariat engage l'Organisation et chaque participant dans une démarche d'éco-responsabilité exemplaire.
2. L'ensemble des actions de l'Organisation est conduit dans le respect des exigences du développement durable, en lien avec les responsables des espaces protégés traversés.
3. Afin de protéger les sentiers, les bâtons sont interdits sur toutes les épreuves.
4. Il est strictement interdit d'abandonner des déchets en dehors des zones prévues. Tout comportement contraire à la protection de l'environnement pourra entraîner une pénalité, une mise hors course ou une exclusion (voir article 23).

4



Conditions générales de participation

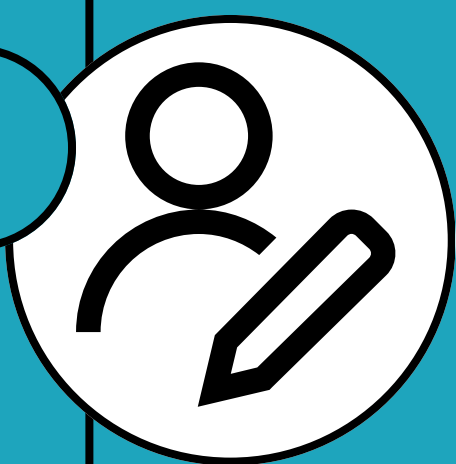
La participation à l'événement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Chaque participant reconnaît :

- être suffisamment entraîné pour l'épreuve choisie ;
- être en bonne condition physique ;
- connaître les risques liés à la pratique de la course à pied en nature, en semi-autonomie et, pour certaines épreuves, de nuit et sur parcours non balisé ;
- respecter les consignes de sécurité ;
- accepter les décisions de l'Organisation, des secours, des médecins et des officiels de course.

L'Organisation se réserve le droit de refuser le départ ou de mettre hors course tout participant dont l'état physique, le comportement ou l'équipement présenterait un risque pour lui-même, pour les autres participants, pour les bénévoles ou pour le bon déroulement de l'événement.

5



Conditions d'âge

Les conditions d'âge sont fixées selon l'année civile et la réglementation applicable à la date de l'épreuve (catégories d'âge FFA).

Pour l'édition 2026 :

- GRF Legend, GRF166 et GRF166 Relais : réservés aux coureurs majeurs, catégorie Espoir/Senior minimum – né·e·s en 2006 ou avant ;
- GRF92 : réservé aux coureurs majeurs – né·e·s en 2006 ou avant ;
- GRF56 : ouvert aux né·e·s en 2008 ou avant ;
- GRF18 : ouvert aux né·e·s en 2010 ou avant ;
- Courses enfants : selon les tranches d'âge indiquées à l'article 13.

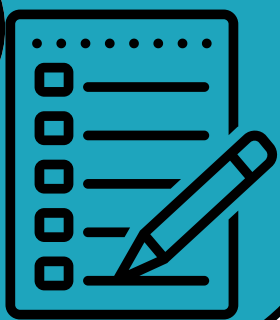
Les mineurs admis sur une épreuve doivent obligatoirement disposer d'une autorisation parentale signée par leur représentant légal.

6



Documents obligatoires (licence ou PPS)

- Pour participer à une épreuve chronométrée, chaque participant majeur doit fournir, avant la date limite fixée par l'Organisation :
- soit une licence FFA (Athlétisme « Compétition » ou « Running », ou licence permettant la pratique de la course en compétition) en cours de validité le jour de l'épreuve ;
- soit un Pass Prévention Santé (PPS) valide. Depuis le 15 janvier 2026, le PPS remplace le certificat médical pour les coureurs majeurs non licenciés ; il s'obtient en ligne sur pps.athle.fr, est valable un an et payant.
- Pour les participants mineurs : présentation d'une licence acceptée, ou d'une attestation/questionnaire de santé selon la réglementation en vigueur, accompagnée d'une autorisation parentale.
- Un message d'information sera adressé aux coureurs par Nextrun environ 3 mois avant l'épreuve.
- Date limite de dépôt des justificatifs : 30 Aout 2026. Toute inscription dont les justificatifs obligatoires ne sont pas validés avant cette date pourra être refusée, sans remboursement automatique.

7

Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site officiel :

<https://www.nextrun.fr>

Aucune inscription sur place ne sera possible.

L'inscription n'est définitive que lorsque le formulaire est complet, le paiement effectué, les pièces obligatoires transmises et validées, et le présent règlement accepté.

L'Organisation se réserve le droit d'offrir des dossards médias. Les vainqueurs de l'édition précédente sont invités à remettre leur titre en jeu.

8

Tarifs

- GRF Legend : 200 €
- GRF166 solo : 180 €
- GRF166 Relais (par équipe) : 250 €
- GRF92 : 100 €
- GRF56 : 65 €
- GRF18 : 20 €
- Courses enfants : gratuites

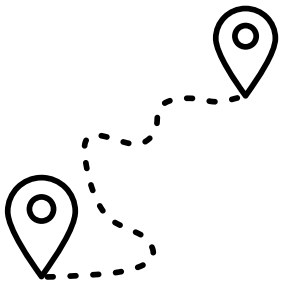
Les frais de gestion de la plateforme d'inscription restent à la charge du participant.

9

Modalités d'inscription 2026

- Priorité aux bénévoles du GRF 2025 : du 12 au 16 janvier 2026
- Pré-inscription à toutes les courses : du 17 janvier au 31 janvier 2026 à 12h00
- Tirage au sort : 1er février 2026 – coefficient x2 pour les non-retenus de l'édition 2025, x0,5 pour les participants 2025
- Annonce des résultats du tirage : 2 février 2026 à 12h00
- Les coureurs justifiant d'un UTMB Index ou d'une cote ITRA supérieure à 700 peuvent prétendre à une inscription sans tirage au sort
- Aucune inscription sur place

10



Cession de dossard, bourse aux dossards et changement de course

Toute cession de dossard en dehors du dispositif officiel mis en place par l'Organisation est strictement interdite. Aucun coureur ne peut vendre, donner ou échanger son dossard sans passer par la procédure officielle, mise en place le cas échéant via la plateforme Nextrun.

Toute personne courant avec le dossard d'un autre participant pourra être disqualifiée et ne pourra prétendre à aucune couverture liée à l'inscription, ni à aucun classement, ni à aucune récompense.

En cas de bourse aux dossards officielle, les modalités (ouverture, taux de remboursement, date limite) seront publiées sur le site officiel. Les changements de course ne sont possibles que si l'Organisation les autorise, dans la limite des places disponibles et uniquement via Nextrun.

11



Annulation par le participant et assurance annulation

Les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Cette assurance MEETCH vous permet d'être remboursé de :

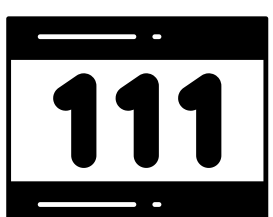
- Sans justificatif : 70% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).
- Avec justificatif (voir conditions au moment de la souscription) : 100% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance.

Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : contact@meetch.io

En savoir plus sur les conditions d'annulation, consulter [ce document](#).

12



Retrait des dossards et dépose des sacs ravitaillement

Lieu : Centre nautique de Telgruc-sur-mer.

- GRF Legend uniquement : jeudi 17 septembre 2026 à 19h00
- Toutes les courses : vendredi 18 septembre 2026 de 13h00 à 20h00
- Toutes les courses : samedi 19 septembre 2026 de 8h00 à 12h00

Aucun dossard ne sera remis si le dossier du participant est incomplet, ni après l'horaire limite fixé par l'Organisation. Un système d'orientation GPS fonctionnel sera demandé à la remise des dossards (voir article 14).



Programme des courses

GRF Legend (+166 km / 3 700 m D+)

- Disponibilité requise dès le jeudi 17 septembre à partir de 19h00 au centre nautique de Telgruc sur mer
- Arrivée : Centre nautique de Telgruc-sur-mer
- Barrière d'arrivée : samedi 19 septembre à 23h59 (barrières intermédiaires précisées dans le road-book, le départ ayant lieu le jeudi)

GRF166 (166 km / 3 700 m D+, solo)

- Départ et arrivée : Centre nautique de Telgruc-sur-mer
- Départ : vendredi 18 septembre à 17h00
- Temps limite : 31h00 – barrière d'arrivée : samedi 19 septembre à 23h59
- 4 ravitaillements + 6 points d'eau

GRF166 Relais (4 coureurs) (166 km / 3 700 m D+)

- Départ et arrivée : Centre nautique de Telgruc-sur-mer
- Départ : vendredi 18 septembre à 18h00
- Temps limite : 30h00 – barrière d'arrivée : samedi 19 septembre à 23h59
- Passage des relais aux ravitaillements 1, 2 et 3
- 4 ravitaillements + 6 points d'eau

GRF92 (92 km / 2 100 m D+)

- Départ : samedi 19 septembre, Espace Nautique de Lanvéoc à 6h30 (navette depuis la plage de Telgruc à 5h45)
- Barrières horaires : voir article 19

GRF56 (56 km / 1 200 m D+)

- Départ : samedi 19 septembre, Port de Camaret-sur-mer à 12h30 (navette depuis la plage de Telgruc à 11h00)
- Barrières horaires : voir article 19

GRF18 (18 km / 300 m D+)

- Départ : samedi 19 septembre, plage de Sainte-Anne-la-Palud à 10h00 (navette depuis la plage de Telgruc à 9h00)
- Parcours balisé (drapeaux). Pas de barrières intermédiaires ; arrivée à effectuer avant le samedi 19 septembre à 23h59

Courses enfants (Centre nautique de Telgruc-sur-mer, sans classement, gratuites – autorisation parentale obligatoire)

- 12-14 ans : 16h45 – 1 480 m
- 10-11 ans : 17h00 – 740 m
- 8-9 ans : 17h15 – 740 m
- 6-7 ans : 17h30 – 680 m
- 4-5 ans : 17h45 – 390 m

Programme de la suite

- Foodtruck : du vendredi midi au samedi minuit (Centre nautique de Telgruc-sur-mer)
- Jeux enfants : du vendredi 13h00 au samedi soir
- Remise des prix GRF166 Relais : samedi 12h00
- Remise des prix des autres courses : samedi 19h00
- Accueil des coureurs jusqu'au dernier arrivant

14

Balisage

Dans une démarche éco-responsable et de protection des espaces traversés, l'itinéraire n'est pas balisé (à l'exception du GRF18, qui bénéficie d'un balisage classique par drapeaux).

- Le suivi d'itinéraire s'effectue via une trace GPX (montre GPS, smartphone, GPS de randonnée).
- Un système d'orientation GPS fonctionnel est obligatoire et sera vérifié à la remise des dossards (smartphone avec batterie externe, ou montre GPS capable de suivre une trace).
- Des signaleurs sont positionnés aux endroits pouvant porter à confusion ou présentant un danger. De nombreux points de détection sont répartis sur le parcours.

15

Écart de parcours et pénalités

Le parcours n'étant pas balisé, les coureurs doivent suivre strictement la trace GPX fournie.

Tout point de contrôle manqué par inadvertance entraîne une pénalité de 15 minutes par kilomètre manquant. Un serre-file ferme la marche de chaque course pour la sécurité des participants.

16

Suivi des coureurs

Un suivi en temps réel (via LiveTrail) est mis en place par le chronométreur, permettant aux proches de suivre les coureurs grâce à de nombreux points de scan des dossards. Le lien de suivi est communiqué dans la semaine précédant la course.



Matériel obligatoire

GRF166 et GRF Legend

- Dossard personnel visible à tout moment + bracelet coureur
- Montre GPS, GPS et/ou smartphone avec trace GPX chargée
- Batterie de secours pour le suivi GPX
- Réserve d'eau de 1,5 litre
- Réserve alimentaire suffisante pour au moins 40 km en autonomie
- 2 lampes frontales avec batteries ou piles chargées + une batterie de secours pour chaque frontale
 - Ce que vous devez avoir c'est par exemple :
- Une Stoots Kiska 3 avec une batterie en plus

ET

- Une lampe décathlon (je n'ai pas de modèle en tête) avec des piles de rechanges
 - Sifflet
 - Écocup personnelle (pas de gobelets sur les ravitaillements)
 - Couverture de survie
 - Téléphone portable chargé, allumé et sonnerie activée (appel du PC Course)
 - Veste de pluie imperméable (un coupe-vent n'est pas une veste imperméable)
 - LED rouge clignotante sur le sac (ou frontale équipée de ce système de visibilité)

GRF56, GRF92 et GRF166 Relais

- Dossard personnel visible à tout moment + bracelet coureur
- Montre GPS, GPS et/ou smartphone avec trace GPX chargée
- Réserve d'eau de 1,5 litre
- Réserve alimentaire
- Sifflet
- Écocup personnelle
- Couverture de survie
- Téléphone portable chargé, allumé et sonnerie activée
- Veste de pluie imperméable
- Pour les coureurs de nuit (arrivée potentiellement tardive) : lampe frontale chargée + LED rouge clignotante sur le sac

GRF18

- Dossard personnel visible
- Réserve d'eau et réserve alimentaire suffisantes
- Téléphone portable chargé
- Veste coupe-vent ou imperméable selon météo
- Écocup personnelle
- Couverture de survie recommandée

17



Kit canicule

GRF166 / GRF Legend

- Réserve d'eau portée à 2 litres minimum (au lieu de 1,5L)
- Couvre-chef contre le soleil : casquette, casquette légionnaire ou bandana couvrant nuque et tête
- Lunettes de soleil avec protection UV
- Crème solaire (contenance suffisante pour réapplication)
- Recommandé et fortement encouragé : vêtement de type manches longues légères anti-UV

GRF56 / GRF92 / GRF166 Relais

- Réserve d'eau portée à 2 litres minimum
- Couvre-chef anti-soleil (casquette, bandana, buff)
- Lunettes de soleil
- Crème solaire

GRF18

- Réserve d'eau d'un litre minimum
- Couvre-chef anti-soleil

17



Kit Pluie

GRF166 / GRF Legend

- Gants imperméables ou étanches (en plus des gants classiques si déjà portés)
- Sur-pantalon ou pantalon imperméable/déperlant
- Bonnet ou buff chaud, en complément de la veste
- Sac étanche ou housse de protection pour les affaires de rechange / téléphone / batteries
- Recommandation forte : chaussures à bonne accroche, les sentiers du littoral devenant glissants (rochers, terre)

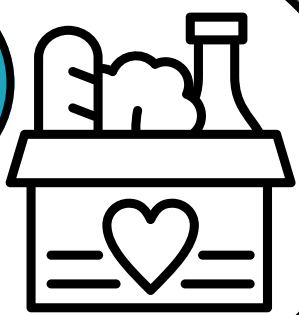
GRF56 / GRF92 / GRF166 Relais

- Gants imperméables ou étanches
- Sac ou housse étanche pour le téléphone et les batteries
- Bonnet/buff recommandé si passage de nuit ou tôt le matin concerné

GRF18

- Rappel ferme : veste imperméable obligatoire (et non un simple coupe-vent) si le kit est activé sur ce format
- Housse étanche pour téléphone recommandée

18



Ravitaillements

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, l'Organisation propose à chaque coureur d'envoyer son propre ravitaillement alimentaire sur les lieux de ravitaillement. Sur place sont mis à disposition uniquement de l'eau plate et de l'eau chaude. Le trail se pratique en semi-autonomie : entre les points de ravitaillement, les concurrents doivent être autonomes en alimentation.

Ravitaillements

- Trégarvan (km 38) → GRF166 Solo et Relais
- Lanvéoc (km 74) → GRF166 Solo et Relais
- Camaret (km 112) → GRF166 Solo et Relais, GRF92
- Saint-Hernot (km 146,9) → GRF166 Solo et GRF92

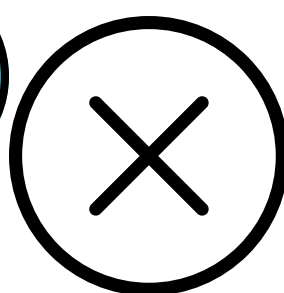
Points d'eau

- Sainte-Marie du Menez-Hom (km 24) → GRF166 Solo et Relais
- Landévennec (km 54) → GRF166 Solo et Relais
- Pointe des Espagnoles (km 95) → GRF166 Solo et Relais, GRF92
- Camping plage de Goulien (km 125) → GRF166 Solo et Relais, GRF92 et GRF56
- Port de Morgat (km 151,3) → GRF166 Solo et Relais, GRF92 et GRF56
- L'Aber (km 159,5) → GRF166 Solo et Relais, GRF92 et GRF56

Les distances et les temps entre deux ravitaillements peuvent être importants : chaque concurrent doit s'équiper en conséquence, particulièrement en cas de forte chaleur. Aucune eau en bouteille n'est distribuée sur le parcours ; en cas de sensibilité à l'eau du réseau public, le coureur devra s'adapter.

Cas particulier GRF18 : un ravitaillement à mi-parcours.

19



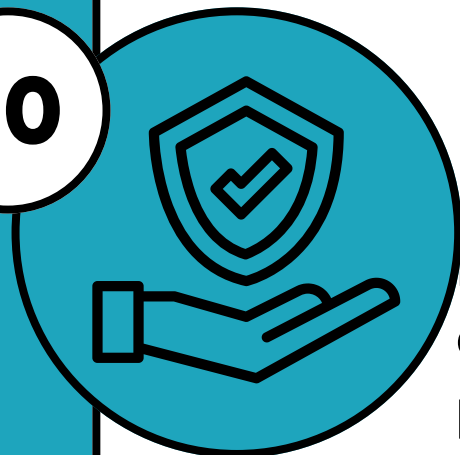
Barrières horaires

Des barrières horaires sont mises en place pour garantir la sécurité des participants, des bénévoles et du dispositif de course. Elles sont identiques pour toutes les épreuves empruntant le tronçon commun (GRF Legend, GRF166, GRF166 Relais, GRF92, GRF56), chaque course rejoignant ce tronçon à son point de départ.

- Trégarvan (km 38) : 23h30
- Lanvéoc (km 74) : 07h00
- Camaret (km 112) : 13h00
- Saint-Hernot (km 146,9) : 20h00
- L'Aber (km 159,5) : 22h15
- Arrivée à Telgruc-sur-mer : 23h59

GRF18 : pas de barrières intermédiaires ; arrivée à effectuer avant le samedi 19 septembre à 23h59.

Au-delà d'une barrière horaire, le participant pourra être mis hors course (voir article 23).

20

Assistance et pacer

Le téléphone portable est un allié de sécurité essentiel : le PC Course peut contacter un coureur pour lui demander de porter assistance à autrui ou pour l'avertir d'un danger (météo...).

- L'assistance logistique et alimentaire par une personne est autorisée sur l'ensemble des ravitaillements (Trégarvan, Lanvéoc, Camaret et Saint-Hernot).
- Sur les points d'eau, l'assistance personnelle est limitée au ravitaillement en eau.
- Sur le GRF166, un « pacer » (accompagnant) est autorisé à partir de Saint-Hernot (dernier ravitaillement) jusqu'à l'arrivée. Le pacer ne doit en aucun cas porter le matériel ou l'alimentation du coureur, ni le ravitailler hors des zones prévues. Il dispose d'un dossard distinctif lui donnant accès au point d'eau de Morgat et aux secours de l'événement. Le pacer n'est ni chronométré, ni classé, ni récompensé.

21

Sécurité et secours

L'Organisation met en place un dispositif de sécurité et de secours adapté à l'événement, en lien avec les autorités compétentes, les communes, les services de secours, les bénévoles, les signaleurs et les prestataires agréés.

- Médecins, infirmiers et secouristes sont à disposition des coureurs. L'évacuation vers un centre hospitalier est réalisée par le moyen le plus adapté si nécessaire.
- Des kinésithérapeutes et podologues sont présents sur le parcours et à l'arrivée.
- Les numéros d'urgence figurent sur le dossard.
- Les participants doivent porter assistance à toute personne en difficulté et prévenir immédiatement le PC Course, un bénévole, un signaleur ou un secouriste.
- Les services médicaux et l'Organisation sont habilités à mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre. En cas de nécessité, les secours publics pourront être appelés et prendront la direction des opérations.

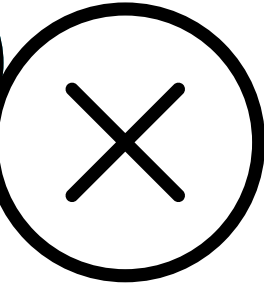
22

Abandon et rapatriement

Tout abandon doit être signalé immédiatement au PC Course, à un responsable de l'organisation ou à un bénévole. Hors blessure grave, les abandons s'effectuent sur les lieux de ravitaillement.

En cas d'abandon, un rapatriement jusqu'à Telgruc-sur-mer est proposé : le coureur doit se manifester au numéro d'urgence figurant sur son dossard ou auprès d'un bénévole. Selon la disponibilité de la navette, l'attente au point de rendez-vous peut être plus ou moins longue.

23



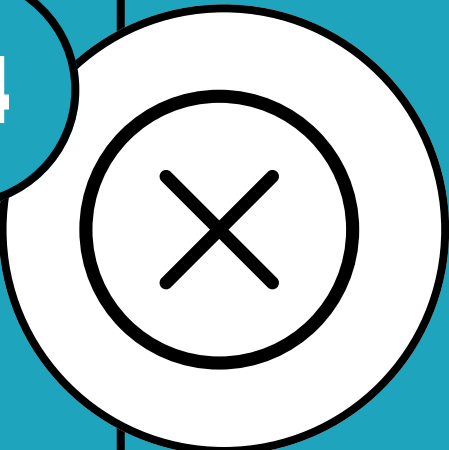
Mise hors course et sanctions

Peuvent entraîner une pénalité, une mise hors course ou une disqualification, notamment :

- le dépassement d'une barrière horaire ;
- le non-respect de la trace GPX ou l'absence de système d'orientation GPS fonctionnel ;
- un comportement dangereux ;
- le non-respect des bénévoles, signaleurs ou secours ;
- l'abandon de déchets hors des zones prévues ;
- un ravitaillement ou une assistance hors zones autorisées ;
- l'absence de matériel obligatoire ;
- l'absence de dossard visible ou un dossard porté par une autre personne ;
- le refus d'obtempérer à une consigne de sécurité ;
- un état physique jugé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Tout participant poursuivant malgré une mise hors course le fait sous sa seule responsabilité et n'est plus considéré comme participant officiel de l'événement.

24

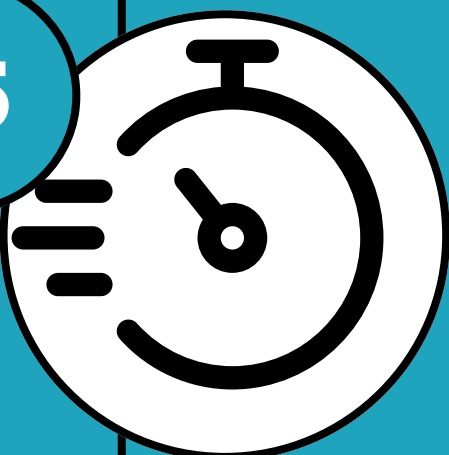


Comportement des participants

Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les bénévoles, les signaleurs, les secours, les riverains, les spectateurs, les partenaires et les membres de l'Organisation.

Toute insulte, menace, violence verbale ou physique, dégradation de matériel ou comportement dangereux pourra entraîner une mise hors course, une exclusion du site, une disqualification, une interdiction de participation aux éditions futures et, le cas échéant, un signalement aux autorités compétentes.

25



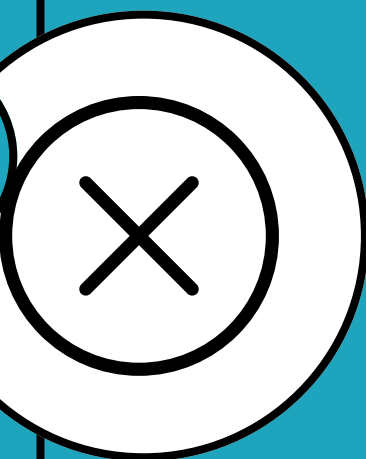
Chronométrage, classements et récompenses

Les épreuves chronométrées donnent lieu à un classement. Les résultats sont publiés sur le site officiel de l'événement et/ou sur le site du chronométreur.

Récompenses : Les 3 premiers hommes et femmes du classement général de chaque épreuve. Sauf pour le Relais nous récompensons la première équipe homme, femme et mixte.

Les récompenses ne sont remises qu'aux participants présents lors de la cérémonie, sauf décision contraire de l'Organisation. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

26



Réclamations

Toute réclamation relative au classement ou au déroulement sportif doit être adressée par écrit à l'Organisation dans un délai de 2 jours suivant l'arrivée ou la publication des résultats.

La décision de l'Organisation est souveraine. Aucune réclamation ne peut remettre en cause une décision médicale ou une décision prise pour des raisons de sécurité.

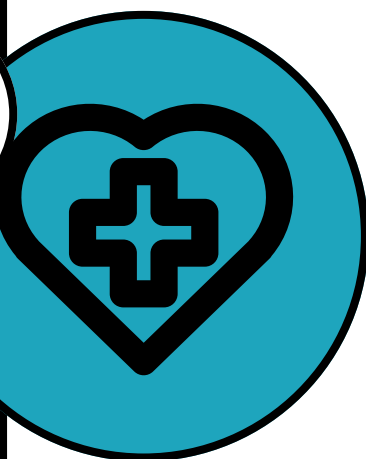
27



Lot finisher

Une médaille finisher est remise aux participants arrivant avant la barrière horaire à Telgruc-sur-mer. Un lot souvenir est remis à tous les participants.

28



Assurances et responsabilité

L'association organisatrice a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'Assur Connect, couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. En ce qui concerne les participants, cette garantie est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion de l'événement et intervient en complément ou à défaut d'autres assurances. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Chaque participant doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche, de secours et de rapatriement. Une telle assurance peut être souscrite auprès du partenaire Assur Connect :

<https://grandraiddufinistere.assur-connect.com/>

Cette assurance ne couvre pas les dommages corporels, matériels ou immatériels subis par le participant lui-même. Chaque participant demeure responsable de son état de santé, de son niveau d'entraînement, de ses effets personnels, de son comportement et du respect des consignes. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation ou oubli d'effets personnels.

29



Droit à l'image

Par sa participation, chaque participant autorise l'Organisation, ses prestataires, partenaires médias et ayants droit à capter, utiliser, reproduire et diffuser son image, sa voix, son nom et sa prestation sportive dans le cadre de la promotion de l'événement, sur tous supports (site internet, réseaux sociaux, affiches, vidéos, reportages, communiqués, dossiers de presse, supports partenaires, archives). Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour la durée légale applicable et dans le monde entier.

Toute demande particulière relative au droit à l'image doit être adressée avant l'événement à : contact@grandraidfinistere.bzh

30



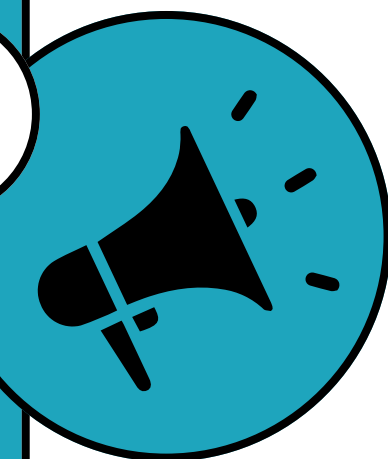
Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de l'événement (inscriptions, vérification des justificatifs, dossards, navettes, chronométrage, résultats, sécurité, informations pratiques, obligations légales).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression de ses données. Ces droits s'exercent auprès de l'Organisation : contact@grandraidfinistere.bzh

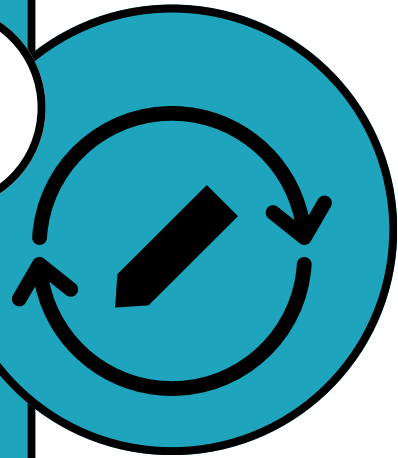
Les données sont hébergées par la plateforme d'inscription Nextron et peuvent être transmises aux seuls prestataires nécessaires à l'organisation (chronométreur, plateforme d'inscription, assureur, services de secours, autorités compétentes si nécessaire).

31



Communications

Le participant accepte de recevoir les communications strictement nécessaires à l'organisation de l'événement (confirmation d'inscription, pièces manquantes, informations pratiques, retrait des dossards, consignes de sécurité, modifications, résultats, informations post-course). L'inscription à la newsletter et la réception d'offres partenaires reposent sur un consentement spécifique, révoquant à tout moment via le lien de désinscription présent dans les e-mails.

32

Modification, report ou annulation de l'événement

En cas de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de l'Organisation mettant en danger la sécurité des participants, officiels et bénévoles (intempéries, alerte météo, décision administrative, crise sanitaire, catastrophe naturelle, indisponibilité d'un site, impossibilité logistique majeure...), une épreuve pourra être adaptée, reportée ou annulée, même en cours.

Si une telle décision survient sur ordre des services de l'État, l'Organisation est déchargée de toute obligation de remboursement. Dans les autres cas, les modalités éventuelles de compensation sont définies par l'Organisation en fonction de la situation et des frais déjà engagés. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée.

33

Acceptation des risques

Chaque participant reconnaît que la participation à une épreuve de course à pied en nature comporte des risques, notamment : chute, blessure, collision, malaise, fatigue, hypothermie, déshydratation, intempéries, difficulté liée au terrain, perte d'itinéraire sur parcours non balisé, course de nuit, présence d'animaux ou d'insectes, et tout autre risque inhérent à une activité sportive en extérieur et en semi-autonomie.

En s'inscrivant, le participant déclare accepter ces risques et participer sous sa propre responsabilité, dans le respect du présent règlement.

34

Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves du Grand Raid du Finistère 2026 implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement et de ses mises à jour éventuelles. Le participant reconnaît en avoir pris connaissance avant son inscription.

L'Organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour respecter une évolution réglementaire, administrative, sanitaire, sécuritaire ou organisationnelle. La version applicable est celle publiée sur le site officiel de l'événement à la date de l'épreuve.